

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 06 AVRIL 2024

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 9H00 - Heure de fin : 11H30

Participants :

Titulaires présents : Mrs et Mmes CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, BELUCHE Olivia, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, FRANCOIS Hélène, STAEHLI Freddy, DURPOIX Adeline, DUDORET Annabel, ROCH Lucie, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024
2. Vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2023
3. Élection d'un président du Conseil Municipal pour le vote du Compte Administratif 2023
4. Vote du Compte Administratif 2023
5. Affectation du résultat 2023
6. Vote des taxes locales 2024
7. Vote du Budget Primitif 2024

Relevé des avis ou des décisions :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal du 25 mars 2024 à l'unanimité.

2- Vote du Compte de Gestion pour l'exercice 2023

Madame la Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Elle ajoute que le Conseiller aux Collectivités du Trésor s'est déplacé en Mairie afin d'analyser la situation comptable de la Mairie et qu'il s'est montré rassurant.

La Maire soumet au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

3- Élection d'un président du Conseil Municipal pour le vote du Compte Administratif 2023

M. JURETTIGH se propose d'assurer la présidence du Conseil Municipal lors du vote du Compte Administratif.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

4- Vote du Compte Administratif 2023

Le vote du Compte Administratif autorise Madame la Maire à participer au débat, mais lui demande de se retirer au moment du vote.

M. JURETTIGH présente les différentes dépenses et recettes. Il explique que les dépenses liées aux projets et réalisations d'investissements ont été compensées par les subventions. Il précise également qu'aucun déficit n'a été reporté.

Madame la Maire se retire avant le vote.

M. JURETTIGH soumet au vote. Le Conseil municipal accède à cette proposition à l'unanimité.

5- Affectation du résultat 2023

Madame la Maire présente et explique aux membres du Conseil les sommes reportées sur "l'affectation du résultat". Ce document fait ressortir un excédent de fonctionnement qui sera utilisé pour l'investissement.

La Maire soumet au vote et le Conseil donne son accord à l'unanimité.

6- Vote des taxes locales 2024

Madame la Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes locales .

Mme DURPOIX suggère d'informer les habitants de cette décision.

M. GUILBERT demande si les logements vacants sont taxés. Mme ROCH informe l'assemblée que ces derniers sont déjà taxés.

M. LETELLIER rappelle que la "déclaration d'occupation" à effectuer par les propriétaires existe depuis l'an passé et qu'elle permet déjà d'informer l'Etat de l'occupation des logements.

La Maire soumet au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le maintien des taxes locales aux mêmes taux ; à savoir 5.39% pour la Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, 40.35% sur le Foncier Bâti et 66.08% sur le Foncier non Bâti.

7- Vote du Budget Primitif 2024

Madame la Maire présente les projets de la commune sur 2024 comme les travaux envisagés dans les bâtiments tels que dans les logements communaux, aux ateliers municipaux, dans la nouvelle mairie, au foyer. Elle rappelle que l'idée générale est de rendre la vie plus agréable pour les habitants de Saint-Germain.

Elle indique également les améliorations projetées dans le domaine de la sécurité avec l'installation de caméras de vidéo-surveillance prévue cet été afin de parer les incivilités et dépôts sauvages sur le village.

De plus, elle présente en détail les dépenses et recettes en section investissement ainsi qu'en section fonctionnement au conseil.

M. JURETTIGH présente quant à lui le projet de poursuite du renouvellement de l'éclairage public avec le remplacement de 50 points lumineux par des systèmes LED, la réfection des trous est prévue comme annuellement ainsi que des réparations complètes de portions (route des Monts Reveaux, impasse du Creux Marquis...).

Il indique qu'une étude sur la gestion des eaux pluviales doit être planifiée afin de contrer les problèmes rencontrés chemin de la Goutte avec la mise en place d'un collecteur dédié aux eaux pluviales.

M. GUILBERT propose de faire réaliser une estimation sur 80 points lumineux afin d'espérer réaliser des économies à l'installation.

M. JURETTIGH va s'en charger et souhaite réaliser un point avec les élus afin de voir ce qui a déjà été remplacé.

Concernant l'accessibilité à l'église, il propose de demander des devis pour les travaux de mise en conformité.

Dans le bâtiment de la nouvelle mairie et afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le déplacement des chauffe-eau apparaît nécessaire. Il espère ainsi répondre à tous les critères et obtenir une subvention de la DSIL.

M. GUILBERT propose une réflexion sur le devenir du bâtiment de mairie actuel et suggère un système de coupure par secteur du chauffage.

M. JURETTIGH explique à quelles sections correspondent le capital et les intérêts puis indique que les emprunts en cours vont bientôt prendre fin. Ainsi, il propose de se renseigner pour contracter un nouveau prêt de 120 000€ qui permettrait de combler les dépenses de travaux de rénovation du foyer et de se préparer à une réduction des recettes.

Pour les travaux de vidange de l'étang et après consultations, un seul cabinet d'étude a répondu. Il demande 4 800€. A cela, s'ajoutera un prévisionnel de 25 000€ pour les travaux. Une subvention de "Natura 2000" est espérée.

M. GAVOILLE précise qu'il est souhaitable que l'étang ne reste pas vide trop longtemps car cela engendrerait des travaux encore plus conséquents et donc plus coûteux.

La Maire soumet le vote du Budget Primitif 2024 au Conseil. Celui-ci donne son accord à l'unanimité.

Divers :

La Maire rappelle que le déménagement du secrétariat de la mairie aura lieu les 17 et 18 mai avec une réouverture au public prévue le mercredi 22 mai.

La secrétaire de séance,

La Maire,



BELUCHE Olivia

CARAVATI-BRESSON Maryline